

ODPC Psy-SM

Inscription au programme DPC

N°41131400003

Le 07/10/2014 à PARIS de 10H à 16H30

NOM:.....

Prénom:.....

N°RPPS:.....

Adresse professionnelle:

.....

.....

.....

☎.....

Email:.....

S'inscrit au programme DPC « Evaluation de l'organisation des CMP et du parcours de soins en psychiatrie sectorisée » n° 41131400003

Le

Signature

A retourner avant le 15 septembre 2014

À Corine TERRONES-CH MONTPERRIN

109 avenue du Petit Barthélémy

13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Tél:0442161675 Fax:0442161810

Corine.terrones@ch-montperrin.fr

Nombre de participants maximum 20 personnes



Lieu de la formation: Le Meditel

28, Bd Pasteur

75015 Paris

☎ 01 45 67 08 77

Transports – Moyens d'accès

Métro :

Lignes 6 et 12 – station Pasteur face au Méditel

Bus :

39 – 70 – 88 – 89 – 91 – 95

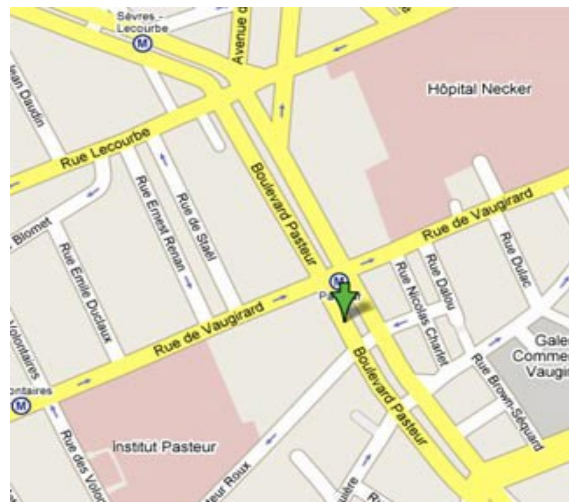
Train/TGV :

5 mn de la Gare Montparnasse

Aéroports :

Orly 10 km

Roissy Charles-de-Gaulle 40 km



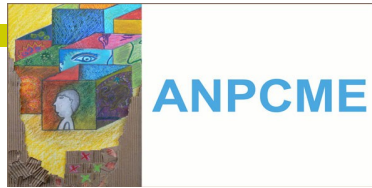
ANPCME

DPC EVALUATION DE L'ORGANISATION DES CMP ET DU PARCOURS DE SOINS EN PSYCHIATRIE SECTORISÉE

7 octobre 2014

PARIS

ODPC Psy-SM



ODPC-Psy-SM Programme N°4 | 13 | 400003

Partant du constat du rôle central du Centre Médico Psychologique dans l'accès aux soins et dans la prévention de la rechute, nous relevons :

- ◆ L'hétérogénéité des organisations des CMP
- ◆ La complexité de la gestion des ressources humaines
- ◆ La nécessité d'améliorer les liens avec l'intra hospitalier et les partenaires extérieurs
- ◆ L'importance de la mise en place d'indicateurs

Intervenants :

DOCTEUR Bernard CAZENAIVE
DOCTEUR Maria-Christina GALEAZZI
DOCTEUR Marie-Thérèse LORIENT
DOCTEUR Martine PONS-FORIEL

DPC EVALUATION DE L'ORGANISATION DES CMP ET DU PARCOURS DE SOINS EN PSYCHIATRIE SECTORISÉE

La première partie de la formation consistera en un état des lieux de l'organisation actuelle des CMP à partir du recueil d'un questionnaire qui sera renseigné par les praticiens participant à la formation. Ce questionnaire est à remplir de façon obligatoire.

Les objectifs :

amélioration et évaluation du parcours de soin du patient en ambulatoire y compris en urgence.

Pour les établissements adhérant à l'ANFH:

Les frais d'inscription au programme DPC sont de 722 €. (Forfait de base de 299 € et deux demi-journées de 211,5 € chacune.)

Pour les établissements n'adhérant pas à l'ANFH:

Les frais d'inscription au programme DPC sont de 500 €.

Formation présentielle:

- 10h à 12h30: analyse des Pratiques Professionnelles à partir du questionnaire renseigné avant la formation présentielle
- 13h30 à 15h30: partie cognitive avec exposition des méthodes validées par l'HAS et leur application à l'organisation des CMP.
- 15h30 à 16h30: échange d'expériences.

Partie non présentielle:

- Dans les 3 mois qui suivent la formation présentielle, un questionnaire sera adressé aux participants afin de recueillir le ou les APP choisies et leur application

L'attestation de DPC sera adressée par l'ODPC Psy-SM à la suite de la dernière étape non présentielle.